

ADEC Recyclage : plus de 2 500 salariés déjà accompagnés

A PROPOS...
15.10.2015

Le Commissariat général du développement durable (Ministère du Développement Durable) vient d'officialiser son engagement dans l'ADEC Recyclage, lancé en 2011. Cette signature est l'occasion de faire le point sur les termes de cet Accord de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) mais aussi d'en dresser un état des lieux, un an avant le bilan final.

Un accord centré sur la formation professionnelle continue

Réunissant plus de 24 000 salariés, les entreprises de la branche Recyclage font face à la fois à l'émergence de nouveaux marchés, à l'international notamment, et à une concurrence accrue dans un contexte de désindustrialisation.

Pour répondre à ces défis structurels et organisationnels, l'ADEC place la formation professionnelle comme un des leviers de structuration de la branche. L'accord poursuit en effet trois grands objectifs :

- ✔ Renforcer et professionnaliser les ressources humaines
- ✔ Sécuriser les parcours professionnels des salariés
- ✔ Améliorer l'image et l'attractivité de la branche

28% des entreprises de la branche bénéficiaires de l'ADEC

La DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle), le Commissariat général du développement durable (Ministère du Développement Durable), l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), ainsi que les acteurs de l'emploi et de la formation, parmi lesquels Opcalia, OPCA de la branche depuis 2014, ont consacré plus 3,5 millions d'euros au total pour l'accompagnement des salariés et des entreprises de la branche.

En 2014, l'investissement des partenaires a ainsi permis d'accompagner plus de 2 500 salariés et 428 entreprises, soit 28% des 1 500 sociétés de la branche.

Dans le cadre de l'objectif 3 de l'ADEC « Améliorer l'image et l'attractivité de la branche », Opcalia a également participé à la création du site « [Le Recyclage aime les jeunes](#) » qui doit permettre de valoriser les métiers de la branche.

Enfin, Opcalia poursuit son engagement aux côtés des entreprises de Recyclage, en accompagnant le développement des certifications de la branche à travers la création et la promotion de deux CQP (Certificats de qualification professionnelle) : Opérateur de Tri Manuel et Opérateur de Tri Mécanisé et en développant l'accès aux CQPI (Certificats de qualification professionnelle interbranches).